

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, lundi 5 avril 2010

Signature du protocole d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence

**Mercredi 7 avril 2010 à 11h00
Mairie de LA SAVETAT sur AGOUT**

Dans le cadre du protocole signé en 2007, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité a sollicité l'ensemble des mairies du département de l'Hérault afin de mettre en œuvre des solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences.

L'association l'Avitarelle a été missionnée par l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance afin de mettre en place et organiser des solutions d'urgence dans tout le département.

Le mercredi 7 avril à 11h00 en mairie de LA SALVETAT sur AGOUT, Monsieur Thibault ESTADIEU, maire de LA SALVETAT sur AGOUT, Madame Coline ERLIHMAN, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité représentant le préfet de l'Hérault, les représentants du conseil général et du groupement de la gendarmerie de l'Hérault signeront le protocole de coopération relatif à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences dans la sphère conjugale et familiale.

Ce nouveau protocole, qui associe les communes du canton de LA SALVETAT sur AGOUT, FRAISSE sur AGOUT et LE SOULIÉ propose une solution d'hébergement, un accompagnement et un suivi socio-éducatif adapté. Ce sont désormais 56 communes de l'Hérault qui répondent ainsi à la nécessité de cette politique partenariale.

La presse y est conviée.

*Contacts presse : Madame Coline ERLIHMAN : ☎ 04 67 64 83.01
Madame C. BARTHEZ: ☎ 04.67 97 61 47*